

## Location de véhicules automobiles Renouvellement du regroupement d'achats

**Québec, le 21 décembre 2017** – La Direction générale des acquisitions (DGACQ) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) désire informer sa clientèle qu'elle a procédé au renouvellement du regroupement d'achats *Location de véhicules automobiles*. Les nouveaux tarifs entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Afin de sensibiliser les organisations à la location de véhicules écologiques, certains éléments sont intégrés au guide d'achat du Portail d'approvisionnement, à la section « Développement durable », dont un écocalculateur permettant le calcul du coût total de la location de véhicule et des émissions de gaz à effet de serre, un lien vers le site le [Circuit électrique](#), élaboré par Hydro-Québec, qui permet d'identifier les emplacements des bornes de recharge en service, ainsi qu'un guide portant sur l'écoconduite, qui suggère une conduite sécuritaire, économique et respectueuse de l'environnement.

Parmi les changements apportés aux modalités du regroupement d'achats, notons que toute commande devra désormais être confirmée par écrit au fournisseur, en précisant le nom complet de l'organisation requérante. Cette façon d'effectuer les réservations vous assurera d'obtenir les prix figurant au contrat et facilitera les suivis et recours possibles auprès du fournisseur.

### **Pour les clients louant des véhicules lourds de 4 500 kg et plus**

Si vous louez un véhicule dont le poids nominal brut est de 4 500 kg et plus, vous pourriez être considéré comme exploitant. À ce titre, vous êtes tenu de vous conformer à la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds. Pour plus de renseignements, nous vous invitons à consulter la section [Véhicule lourd](#) du site Web de la Société de l'assurance automobile du Québec.

L'ensemble des modalités d'achat applicables à ce regroupement, de même que les tarifs, seront disponibles par le biais du [Portail d'approvisionnement](#), en cliquant sur « Accéder au catalogue », « Véhicules », puis sur « Location de véhicules automobiles ».

En vertu de la Directive sur la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction, il est permis d'ajouter des clients en cours de contrat. Toutefois, l'ajout de clients ne peut se faire qu'après une analyse sérieuse des demandes en tenant compte, notamment, de l'envergure monétaire disponible au contrat et des prévisions de demandes des clientèles déjà engagées.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le personnel du service à la clientèle de la DGACQ au 418 643-5438 ou, sans frais, au 1 888 588-5438, ou encore par courriel à [ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca](mailto:ser.clientele@cspq.gouv.qc.ca).

Source : Éric Pouliot, conseiller en acquisition  
Direction des achats regroupés